



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 015-211500855-20260521-DEL_2026_28-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 21 mai 2026

Délibération n° DEL_2026_28

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 12 mai 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa

Absent(s) : BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

Secrétaire de Séance : AMARAL Emmanuelle,

Objet de la délibération : ACHAT FRIGO LAVE VAISSELLE ET ELEMENTS DE CUISINE POUR LA SALLE COMMUNALE

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle communale et de l'ancienne mairie, il convient d'équiper l'espace cuisine afin de permettre une utilisation fonctionnelle et adaptée des locaux lors des manifestations, réunions et locations.

À cet effet, il est proposé l'acquisition :

- d'un réfrigérateur et d'un lave-vaisselle
- ainsi que de divers éléments de cuisine (meubles, plans de travail, rangements et équipements complémentaires)

DÉCISION

Après présentation des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'achat d'un réfrigérateur, d'un lave-vaisselle et des éléments de cuisine nécessaires à l'équipement de la salle communale ;
- RETIENT les propositions de Rexel pour l'électroménager et de Conforama pour les éléments de cuisine ;
- AUTORISE le Maire à signer les devis et tout document relatif à cette opération ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

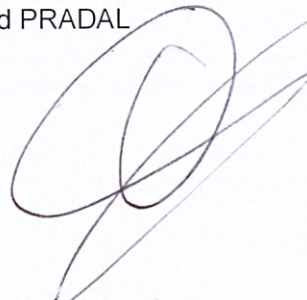
Pour : 08
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 21 mai 2026
Reçu en préfecture le : 26 mai 2026
Publié ou notifié le : 26 mai 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, En Mairie le, 21 mai 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
AMARAL Emmanuelle,

